

Campagne d'affichage fret : la SNCF perd en référé

La direction de la SNCF a perdu le 2 mars 2011 le procès qu'elle avait engagé contre son comité central d'entreprise (CCE) et son comité d'établissement (CE) Fret. Elle les accusait d'avoir lancé une campagne d'affichage sur la mort du fret et qui porterait atteinte à son image de marque.



"Tous les jours, on tue le fret ferroviaire" : l'affiche a mis le feu aux poudres. Visant à sensibiliser l'opinion publique à la situation du fret ferroviaire, le Comité central d'entreprise et le CE Fret ont en effet financé une campagne d'affichage de 300 000 euros pour 1 900 panneaux au message offensif ([lire l'article sur le sujet](#)).

Le CCE et le CE Fret voulaient dénoncer "une situation préoccupante, voire critique" du fret, en mettant en avant une division par deux des volumes transportés entre 2000 et 2009. Ils soulignaient qu'avec 15% des marchandises transportées par des trains en France, "le fret ferroviaire est en déclin constant, bien loin des pays comme l'Allemagne (33%), l'Autriche (37%) ou la Suisse (40%)".

"Pas lieu à référer"

Considérant que cette campagne portait "atteinte à l'image de l'entreprise", la SNCF avait porté l'affaire en justice fin février 2011.

Le 2 mars, le juge des référés du TGI de Paris a estimé qu'il n'y avait "pas lieu à référer". Autrement dit, il estime que cette affaire ne remplit pas les critères du référé : urgence et évidence.

"En tout état de cause", souligne-t-il, "il n'est pas établi avec l'évidence requise en référé que l'affiche litigieuse occasionnerait un trouble manifestement illicite à la SNCF".

Au contraire, pour le magistrat, "cette affiche participe du débat légitime" sur le sujet et "s'inscrit dans la liberté d'expression dont le CCE SNCF et le CE Fret SNCF bénéficient sans, par conséquent, dégénérer en dénigrement de la SNCF".

Message légitime selon les juges

"Il n'est pas contestable", rappelle le tribunal, "que la situation du fret ferroviaire" est "préoccupante en France", "au point qu'un rapport officiel appelle à un sursaut vital". Et "l'affiche litigieuse ne fait rien d'autre que dénoncer le fait que la politique pratiquée en France pour le fret ferroviaire (...) serait de nature à favoriser le transport par la route et, par suite, la consommation d'essence, ce qui nuit à l'environnement et pourrait entraîner la disparition du fret", indiquent les juges.

Interrogée, la SNCF s'est refusée à tout commentaire sur cette décision de justice.

[Nathalie Arensonas](#) (avec AFP)